



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

L'ABC de la politique de développement



Sommaire

Introduction	3
La coopération suisse au développement	8
Glossaire	10

Introduction

Ces vingt-cinq dernières années, les pays en développement ont enregistré de nets progrès : les revenus réels ont pratiquement doublé, tandis que la mortalité infantile diminuait de moitié et que le nombre de personnes au bénéfice d'une formation de base augmentait en flèche. De plus, deux tiers de ces pays sont aujourd'hui des démocraties directes. Rempportés avec l'appui important de la coopération au développement, ces succès contrastent avec les informations faisant état de crises de la faim, d'épidémies et de conflits. Ces comptes rendus nous rappellent qu'il n'y a pas de recette miracle pour instaurer paix et prospérité dans le monde entier. Les problèmes de développement sont complexes et leurs causes multiples, de sorte que des mesures isolées ne suffisent pas pour en venir à bout. Le présent glossaire illustre la variété des problématiques de la politique de développement et donne un aperçu des principales notions et des thématiques de la coopération au développement.

Le développement – une notion en constante évolution

Qu'est-ce que le développement ? La coopération au développement est née de la réflexion autour de ce terme clé, dont la définition a évolué au fil des décennies. L'idée que nous nous faisons du développement a elle aussi changé et, avec elle, les fondements mêmes de la coopération au développement.

Dans les années 1950 et 1960, la décolonisation de l'Afrique et les ambitieux programmes d'aide lancés par les Nations Unies ont pour la première fois mis les questions de développement sur le devant de la scène. Le terme désignait alors la transformation d'un pays pauvre et traditionnellement agricole en un pays industrialisé et prospère. L'objectif et la voie du développement semblaient alors tout tracés : il s'agissait

de faire adopter les modes de vie économiques, sociaux, culturels et politiques du monde occidental à des sociétés non européennes. Seul le rythme de développement était incertain, tous les pays ne disposant pas des mêmes ressources.

En politique de développement, les idées et les actions s'inspiraient alors largement du Plan Marshall. Beaucoup pensaient que, comme l'Allemagne après la guerre, les pays décolonialisés avaient besoin d'un financement initial pour amorcer leur processus de rattrapage. On pensait qu'un capital suffisant et une industrialisation à marche forcée permettraient en quelques décennies aux pays en développement de jouir de la même prospérité que les pays d'Europe occidentale.

Il en est allé autrement et le modèle de développement basé uniquement sur des apports de capitaux a essuyé de vives critiques. Le capital ne pouvait à l'évidence pas tout à lui seul. Le renouveau politique qui a marqué la fin des années 1960 et les années 1970 a remis l'être humain au centre des préoccupations. L'aide internationale s'est mise à investir davantage dans les ressources humaines et dans l'infrastructure sociale : on a encouragé la construction de routes et de conduites d'eau, mis en place et développé des systèmes éducatifs et de santé.

Du développement perçu comme rattrapage au développement durable

Alors que l'on situait jusqu'alors l'origine de tous les problèmes au Sud, une vision plus globale s'est imposée. On a par exemple établi que des échanges commerciaux inéquitables et des rapports internationaux de dépendance constituaient des causes structurelles, qui ralentissaient et faussaient le développement. Ce constat n'a pas manqué de susciter de vifs débats politiques : divers groupes de la société civile ont revendiqué une réforme des relations commerciales internationales et le droit pour les pays du Sud de prendre part aux décisions d'organismes internationaux. On a également remis en question la volonté d'imposer

le modèle occidental de développement à des pays du Sud, dont la tradition socioculturelle n'a rien de commun avec celle de l'Europe et de l'Amérique du Nord. On esquissait une nouvelle politique de développement, qui tiendrait compte des besoins spécifiques et de la situation initiale de chaque pays du Sud.

Dans les années 1980 et 1990, le développement perçu comme rattrapage a été supplanté par celui de développement durable : « le développement doit répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Voilà ce que préconisait la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans son rapport (Rapport Brundtland), formulant ainsi le principe du développement durable. Ce rapport a débouché sur la tenue à Rio en 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Sommet de la Terre a plaidé pour une gestion soigneuse des ressources naturelles, tant au Nord qu'au Sud, et a ajouté une dimension écologique à la notion de développement, limitée jusqu'alors aux aspects économique et social.

Hâtée par la chute du mur de Berlin en 1989 et les progrès technologiques (Internet), la mondialisation a encore élargi la notion de développement, propulsant les droits de l'homme et les normes universelles au premier plan. En paraphant en l'an 2000 la Déclaration du Millénaire, 189 chefs d'Etat et de gouvernement ont fait du respect des droits de l'homme, de l'égalité des chances entre femmes et hommes, de la répartition équitable des richesses et de la bonne gouvernance les fondements du développement. Depuis, celui-ci n'est plus une préoccupation nationale ou bilatérale, mais un défi mondial assorti d'objectifs contraignants à atteindre dans un délai précis. Dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, pays industrialisés et en développement se sont en effet engagés ensemble à réduire de moitié d'ici à 2015 la pauvreté dans le monde.

L'adoption de ces objectifs a marqué un tournant : l'aide au développement pétrie de charité, avec sa stricte répartition des rôles – entre pays donateurs, dispensateurs de ressources et de modèles de développement, et pays bénéficiaires, chargés de mettre en œuvre les mesures prévues – est définitivement reléguée aux oubliettes. Elle s'efface au profit de la coopération au développement, qui élabore et réalise des programmes en accord avec les autorités locales et la société civile. Les approches misant sur le partenariat et la responsabilité réciproque et différenciée gagnent du terrain.

La percée des pays émergents

Il n'existe pas de définition simple et catégorique du développement. Cette notion découle de valeurs individuelles et collectives, qui varient selon le lieu et changent avec le temps. L'évolution des idées et des pratiques en politique de développement ne fait que refléter les bouleversements de la politique mondiale. Par le passé, les pays en développement formaient un groupe plus ou moins homogène, chacun rencontrant des problèmes structurels similaires ; d'où l'expression « tiers monde ». Celle-ci est aujourd'hui obsolète, car des nuances sont apparues. Il existe toujours un groupe de pays très pauvres, qui dépendent de l'aide extérieure, mais nombre de pays en développement de taille moyenne à grande ont réalisé des progrès significatifs, atténuant sensiblement la pauvreté sur leurs territoires. Des pays émergents, tels la Chine, l'Inde et le Brésil, jouent désormais un rôle décisif dans l'économie mondiale et la politique internationale. L'Afrique du Sud, le Mexique, le Chili, l'Indonésie, la Thaïlande, le Vietnam et nombre d'autres pays progressent rapidement du point de vue économique et social. Les rapports de pouvoir, tant économiques que politiques, basculent très vite. De nouvelles réalités mettent à mal des visions du monde bien établies.

Pays émergents, libre circulation des biens et des personnes et nouveaux moyens de communication ont gommé la frontière entre Nord et Sud. Le monde a rétréci pour devenir un village global. L'interdépendance croissante entre pays industrialisés, émergents et en développement a accru sa fragilité. La mondialisation et la forte croissance économique de ces vingt dernières années ont exacerbé des problèmes latents et en ont créé de nouveaux : changement climatique, rareté de l'eau et d'autres ressources vitales, flux migratoires. La vulnérabilité des écosystèmes et la perte de biodiversité sont dès lors venues s'ajouter aux problématiques de la coopération au développement.

Avec la vulnérabilité s'accroît aussi l'importance de la coopération internationale. Les pays riches ne peuvent pas résoudre les problèmes mondiaux à eux seuls, mais seulement en collaborant étroitement avec les pays émergents et en développement. Le développement devient ainsi un projet commun à l'échelle planétaire, qui a pour objectif de fournir à l'humanité les fondements économiques et sociaux qui lui permettront de s'épanouir.

La coopération suisse au développement

En 1961, le Conseil fédéral a nommé le premier délégué au service de coopération technique. Cette nomination marque le lancement de l'aide publique au développement de la Suisse. A ses débuts, l'engagement helvétique s'est surtout concrétisé par la construction de ponts, l'ouverture de fromageries et le développement de régions de montagne. Aujourd'hui, il se distingue par ses activités dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la microfinance et de l'eau, de même qu'en faveur de la décentralisation et de la démocratie.

Si les méthodes et les domaines d'action ont changé, la coopération suisse est restée fidèle à l'idée que le développement doit partir de la base. Elle a donc de tout temps mis l'accent sur la participation de la population concernée à la conception des projets et des programmes. Associé aux vertus toutes helvétiques que sont le suivi, le professionnalisme et la neutralité, ce souci fondamental a permis à la coopération suisse d'acquérir une renommée internationale, d'autant qu'elle n'obéit à aucun intérêt d'ordre géopolitique. Aujourd'hui, la Suisse mène des activités dans plus de 40 pays et régions du Sud et de l'Est. En 2009, elle consacrait ainsi 2,5 milliards de francs à la lutte contre la pauvreté dans le monde, à l'aide humanitaire et à l'appui des réformes en Europe de l'Est (pour de plus amples informations, voir www.ddc.admin.ch).

La coopération au développement de la Confédération s'axe sur les besoins des pays pauvres et vise à promouvoir l'autonomie : elle mise sur le transfert de connaissances et des technologies les plus utiles, afin de permettre aux personnes, aux organisations et aux sociétés d'améliorer elles-mêmes leurs conditions de vie.

Une responsabilité commune à l'échelle de la planète

La coopération au développement est aujourd'hui une tâche transversale, à laquelle participent divers départements et domaines de l'activité politique. Sa coordination incombe à la Direction du développement et de la coopération (DDC) au sein du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Mais d'autres offices fédéraux et d'autres organismes apportent une contribution essentielle à la réalisation de cette tâche, notamment le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, Département fédéral de l'économie), l'Office fédéral des migrations (ODM, Département fédéral de justice et police), les Directions politiques du DFAE et nombre d'organisations non gouvernementales (ONG). Des progrès durables passent nécessairement par une meilleure coordination de ces divers intervenants politiques et, comme pour tous les pays donateurs, le souci d'améliorer la cohérence des efforts en faveur du développement constitue un défi particulier pour la Suisse.

Ces cinquante dernières années, la coopération suisse au développement s'est modifiée, pour relever efficacement les nouveaux défis. Malgré ces adaptations, une constante demeure : le soutien indéfectible de la population suisse, qui s'avère aussi massif aujourd'hui que dans les années 1960. Un sondage représentatif réalisé en 2009 a révélé que 83 % des Suissesses et des Suisses souhaitent maintenir, voire augmenter, le volume actuel de la coopération au développement. Pays économiquement puissant, fort de ses liens internationaux et technologiquement avancé, la Suisse possède de fait beaucoup d'atouts pour apporter une contribution de taille à la lutte contre la pauvreté dans le monde. Notre engagement ne relève pas seulement de la solidarité. Par ce geste, nous assumons notre part de la responsabilité mondiale et investissons dans un avenir durable. Un investissement qui est tout à notre avantage.

Glossaire

A

Aide à la transition

Littéralement, la transition est un passage ou une transformation. Au titre de l'aide à la transition, la Suisse appuie les pays d'Europe centrale et de l'Est dans leurs efforts pour passer de l'économie planifiée du communisme à la démocratie et à l'économie de marché. Cette aide a vu le jour peu après la chute du mur de Berlin, en 1989 : en accord avec d'autres Etats d'Europe occidentale, la Suisse a apporté un soutien technique et financier aux pays désireux de se réformer. Ayant fait des progrès rapides, tant au plan économique qu'institutionnel, dix des anciens pays communistes d'Europe centrale et de l'Est ont pu adhérer à l'Union européenne en 2004 et en 2007.

Depuis 1990, la Suisse a consacré au total 4 milliards de francs à l'aide à la transition (état en 2010). Cette aide visait en priorité à mettre en place des institutions démocratiques, à réformer la santé et l'éducation, à promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et à renforcer la > *société civile*. Aujourd'hui, l'aide à la transition de la > *DDC* et du > *SECO* se concentre sur les pays des Balkans occidentaux et de l'ex-Union soviétique (Moldavie, Ukraine, Transcaucasie et Asie centrale), où le processus de transition n'est pas encore achevé.

Aide budgétaire

En accordant une aide budgétaire, le donateur ne soutient pas en priorité des projets concrets, mais les finances publiques. Cette aide peut prendre deux formes : l'aide budgétaire générale est versée au budget global d'un pays, tandis que l'aide budgétaire sectorielle alimente les secteurs sélectionnés pour leur rôle dans le développement (la > *formation* ou la > *santé*, p. ex.).

Comparée à l'aide par projet, l'aide budgétaire a l'avantage de renforcer les institutions étatiques et de réduire les coûts de la mise en œuvre de l'aide. Quant aux pays bénéficiaires, ils peuvent élaborer des solutions appropriées à moindres frais. L'aide budgétaire s'avère efficace lorsque l'utilisation de l'argent est soumise à des conditions et à des contrôles. Selon le Comité d'aide au développement (> CAD) de > l'OCDE, l'aide budgétaire a débouché sur des résultats positifs dans la plupart des pays qui en ont bénéficié. A l'échelle mondiale, elle représente environ 10 % des budgets de la coopération au développement. Sa proportion devrait toutefois s'accroître, car cette forme d'aide offre la possibilité aux pays donateurs de fournir ensemble des contributions considérables tout en diminuant le travail de planification. Actuellement, la Suisse consacre environ 3 % de ses dépenses de développement à l'aide budgétaire.



Aide humanitaire

L'aide humanitaire est l'aide d'urgence fournie après une catastrophe naturelle ou un conflit armé. Voici ses principales tâches : sauver des vies, assurer l'approvisionnement en eau potable, mettre à disposition des abris de fortune et veiller à la prise en charge médicale des victimes. Contrairement à la > *coopération au développement*, qui est orientée sur le long terme, l'aide humanitaire s'inscrit le plus souvent dans le court terme et dans l'urgence.

L'aide humanitaire de la Confédération comprend également le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), qui peut mettre des spécialistes à disposition en l'espace de quelques heures. Outre l'aide d'urgence et la reconstruction, cette aide accorde une grande place à l'identification précoce des risques et à la nécessité de s'y préparer (prévention et préparation), à la mise en place de systèmes d'alerte ou à la formation de sauveteurs dans les régions en danger. Elle défend par ailleurs les intérêts des victimes de crises humanitaires (plaidoyer).

Aide liée

On parle d'aide liée lorsque le pays bénéficiaire doit acquérir certains biens et services dans le pays donateur à titre de contreprestation. L'aide fournie sert ainsi au pays donateur à créer des débouchés pour ses propres biens et services. Cette approche est aujourd'hui largement dépassée, car elle empêche l'adoption de solutions appropriées et qu'elle se fonde sur le niveau (élevé) des coûts dans le pays donateur. Elle contrevient de plus à l'une des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), selon laquelle les contrats d'acquisition doivent faire l'objet d'un appel d'offres international. En 2001, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (> OCDE) a d'ailleurs recommandé de délier l'aide aux pays les moins avancés de toute obligation d'acquérir des biens ou des services. Partageant cette préoccupation, la Suisse renonce presque entièrement à l'aide liée. Seuls quelques projets destinés à financer la réhabilitation d'infrastructures dans les pays en transition d'Europe de l'Est sont partiellement liés.

Aide par projet

L'approche par projet soutient des interventions isolées. Son suivi est aisé, son pilotage relativement fiable et les résultats en général rapidement perceptibles. Parmi les inconvénients, relevons l'envergure limitée des « îlots bénéficiaires d'un projet », la faible > *durabilité* des projets une fois que le financement extérieur s'est tari, de même que le manque > *d'appropriation* par les partenaires, car l'orientation des contributions est exclusivement fonction des priorités des donateurs.

Aide publique au développement

L'aide publique au développement (APD) englobe les prestations fournies par des organismes publics (Confédération, cantons et communes, p. ex.) afin de favoriser le développement économique et social des pays en développement. Selon le Comité d'aide au développement (> *CAD*), ses montants comprennent également les mesures de désendettement et les dépenses consacrées aux requérants d'asile pendant leur première année de séjour.

Pour simplifier la comparaison internationale, le volume de l'aide publique au développement est exprimé en pourcentage du revenu national brut (RNB). En vue de réduire la pauvreté dans le monde, > *l'ONU* recommande aux pays industrialisés de consacrer une part de 0,7 % du RNB à l'APD. Avec une APD équivalant à 0,47 % de son RNB (en 2009), la Suisse se classe au 10^e rang parmi les 23 pays membres du CAD.

Aide sous forme de programmes

La coopération basée sur des programmes stimule le développement d'un secteur (santé, développement rural, formation professionnelle ou infrastructures, p. ex.) ou d'une région en mettant en œuvre des activités variées et complémentaires, toujours coordonnées. Elle tient compte du fait que les causes de la pauvreté sont multiples et que des interventions isolées ne peuvent pas en venir à bout.

Approche ascendante

Ascendant signifie littéralement du bas vers le haut. En *> coopération au développement*, le terme désigne une approche qui vise directement les personnes dans le besoin et qui stimule, en améliorant leur cadre de vie pratique, un développement par le bas. Dans ce cas, il importe surtout de veiller à inclure les bénéficiaires dans la recherche de solutions appropriées. Dans l'approche descendante, soit depuis le haut, c'est le gouvernement qui lance des processus de développement. Selon le contexte et le but visé, les deux approches s'avèrent efficaces et il est possible de les combiner.

Etat fédéral fondé sur une large démocratie directe, la Suisse met beaucoup l'accent sur l'approche ascendante dans son aide au développement. Elle s'attache ainsi à renforcer les communes, investit dans le *> développement rural* et encourage les petites et moyennes entreprises.

Approche basée sur les conditions de vie

Par conditions de vie, on entend tous les facteurs qui déterminent la situation dans laquelle vit une population. En coopération, cette approche commence par une analyse complète des conditions de vie des groupes pauvres de la population. Elle applique ensuite sur un ensemble de mesures, telle la promotion de l'agriculture, de la *> santé* et de la *> formation*, pour les améliorer. Les mesures appliquées varient en fonction de la région et du groupe de population.

Appropriation

En coopération au développement, le terme d'appropriation est utilisé pour décrire l'identification des individus avec un projet qui les concerne. Il sous-entend également la responsabilité assumée par les groupes cibles et les organisations partenaires. L'appropriation est considérée comme l'une des principales conditions nécessaires pour garantir l'efficacité, la durabilité et le succès d'une intervention.

B

Banques de développement

Les banques de développement (institutions financières) fournissent des capitaux et des conseils aux pays émergents et en développement. Grâce à leur capacité financière et à leurs compétences, elles sont à même de mettre en œuvre des projets et des réformes très complexes. Même en période de crise économique, ces banques peuvent offrir des crédits à des conditions préférentielles aux pays en développement. De plus, elles accordent des prêts à des conditions très avantageuses aux pays les plus pauvres. En assortissant leur soutien de conditions économiques ou institutionnelles (ouverture des marchés, bonne gouvernance, etc.), elles exercent une influence sur la politique des Etats bénéficiaires, pouvoir qui leur vaut régulièrement des critiques.

Les principales institutions financières internationales sont la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, les banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement, ainsi que le Fonds international de développement agricole. La Banque mondiale alloue chaque année des crédits dont le montant total se situe entre 25 et 30 milliards de francs. La Suisse participe à l'actif de ces institutions, met son savoir à leur disposition et siège au sein de leurs organes dirigeants. Elle contribue aux prêts accordés aux pays les plus pauvres.



Années

1960

Le développement des infrastructures vise à faciliter la vie quotidienne des populations locales : construction d'une route au Rwanda.

Biens publics mondiaux

En l'espace de quelques années, la notion de « biens publics mondiaux » (BPM) est devenue un cadre de référence de la politique mondiale, tant environnementale que de développement. Son avènement remonte à la parution de l'ouvrage *Global Public Goods – International Cooperation in the 21st Century*, publié en 1999 par le > PNUD. Il s'agit de biens dont l'utilisation ne s'arrête pas aux frontières nationales ou régionales, ni à une génération ou à un groupe donné de la population. Cette définition large englobe par exemple la paix, la sécurité, la santé, un environnement intact, le patrimoine culturel, la stabilité financière, le savoir et l'information, mais aussi l'équité et la justice.

Cette notion se distingue par deux grandes caractéristiques : premièrement, nul ne peut être exclu de la jouissance d'un bien public mondial (utilisation non exclusive) ; deuxièmement, un bien public mondial peut être consommé par plusieurs personnes simultanément (utilisation non rivale).

Bureaux de coopération

La > coopération suisse au développement repose sur une forte présence dans les régions d'intervention, un dialogue constructif avec les autorités et la > société civile et un suivi attentif des programmes. A cet effet, la > DDC possède ses propres représentations (bureaux de coopération) dans les > pays prioritaires du Sud et de l'Est. Ces bureaux sont dirigés par des équipes de spécialistes suisses, qui mettent les programmes en œuvre avec l'aide de collaborateurs locaux. Par leur proximité, les bureaux de coopération assurent que les programmes, dont les montant annuels oscillent entre 5 et 25 millions de francs par pays, s'orientent sur les besoins locaux et que les ressources soient mises en œuvre avec efficacité.

CAD

Le Comité d'aide au développement (CAD) est un organe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (> OCDE). Il examine et évalue les prestations fournies par les pays industrialisés en faveur du développement et définit les grandes orientations de la politique de développement. La coopération suisse fait, elle aussi, régulièrement l'objet d'un examen. Le rapport de 2009 du CAD¹ donne une bonne appréciation des activités de notre pays : il qualifie l'aide suisse de fiable et de novatrice, en particulier son > *aide humanitaire*, et salue le rôle constructif joué par la Suisse dans le domaine de > *l'aide multilatérale*. Parmi les points forts de la coopération suisse, le CAD mentionne par ailleurs son > *approche ascendante*, mais juge insuffisant le volume de son aide. Equivalant à 0,47 % du revenu national brut (en 2009), elle s'avère nettement inférieure aux 0,7 % recommandés par > l'ONU et aux montants que lui consacrent des pays industrialisés comparables à la Suisse.

Cohérence

La cohérence désigne une absence de contradiction aussi grande que possible entre les diverses politiques sectorielles d'un Etat. La > *politique de développement* est cohérente lorsque les politiques commerciale, financière, économique, agricole, de la recherche, du marché du travail, en matière de réfugiés et des migrations s'harmonisent au mieux avec ses objectifs. L'action d'un Etat est incohérente lorsque celui-ci fournit certes une aide au développement, mais qu'il applique en même temps une politique étrangère qui sape les efforts de développement. Les conflits d'intérêts étant inévitables, la cohérence politique constitue un défi permanent pour les pays donateurs.

¹ www.oecd.org/dac/peerreviews/switzerland

Comités de donateurs

Les comités de donateurs sont des groupements de pays donateurs qui coordonnent leurs > *politiques de développement*. Par leur concertation, ces pays orientent l'aide internationale sur des objectifs et des critères communs. En s'alliant, ils obtiennent aussi plus de poids dans le dialogue politique avec le gouvernement du pays bénéficiaire. Ces comités assument d'importantes tâches de coordination, en particulier dans le cadre de > *l'aide budgétaire*.

Commerce équitable

Le commerce international est un puissant moteur du développement et une importante source de devises. Il contribue surtout au développement durable (> *durabilité*) lorsque les producteurs à la base touchent une part appropriée des revenus et que leur salaire suffit pour assurer leur subsistance. Les biens du commerce équitable se distinguent par le fait qu'ils sont produits dans le respect de normes sociales et environnementales. Ils s'avèrent souvent un peu plus chers que des produits concurrents. Le commerce équitable se développe dans les secteurs où les marchés des pays industrialisés ne sont pas protégés par des barrières commerciales excessives.

En Suisse, la part du commerce équitable ne cesse de croître. On trouve depuis longtemps ces produits dans les rayons des grands distributeurs.

Conditionnalité

Un pays donateur peut associer sa > *coopération au développement* à des conditions précises. La conditionnalité politique impose le respect de règles fondamentales propices au développement (bonne > *gouvernance*, respect des droits de l'homme, volonté de réforme, etc.). La conditionnalité économique lie l'aide à des exigences en matière de politique financière et économique. La conditionnalité politique et

la conditionnalité économique encore davantage sont aujourd'hui remises en cause, surtout lorsqu'elles sont appliquées sans discernement. On tend en effet à privilégier la définition de conditions pragmatiques associées à des processus de réforme politique et économique.

Contribution à l'élargissement

La contribution à l'élargissement en faveur des nouveaux Etats membres de l'UE vise à améliorer la sécurité et la prospérité en Europe. Selon les critères du > *CAD-OCDE*, elle ne doit pas être comptabilisée dans l'aide publique au développement. L'élargissement de l'Union européenne à l'Est a stimulé l'économie et accru la sécurité sur le continent européen, et c'est tout bénéfique pour la Suisse. Voilà pourquoi la Confédération contribue à atténuer les disparités entre les quinze anciens et les douze nouveaux membres de l'UE. Au titre de sa contribution à l'élargissement, la Suisse réalise dans les nouveaux Etats membres des projets dans quatre domaines de développement :

- sécurité, stabilité et appui aux réformes
- environnement et infrastructures
- promotion de l'économie privée
- développement humain et social



Années

1970

Les projets intégrés sont destinés à renforcer l'efficacité de l'aide au développement en intervenant dans plusieurs domaines à la fois. La construction de ponts suspendus, au Népal, s'inscrit dans un tel projet.

Depuis 2007, les bénéficiaires sont la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte et Chypre, pays auxquels sont venues s'ajouter la Bulgarie et la Roumanie en 2010. La DDC et le > *SECO* mettent les ressources en œuvre conjointement et investissent en priorité dans les régions les plus reculées de ces régions, jusqu'ici les laissés-pour-compte de la croissance. Les activités comprennent par exemple la modernisation des hôpitaux en Estonie, l'encouragement des PME en Pologne et l'octroi de bourses d'études à de jeunes scientifiques. Un tiers environ des projets font intervenir des entreprises suisses.

www.erweiterungsbeitrag.admin.ch/fr/Home

Coopération au développement / Aide au développement

De nos jours, on ne parle plus d'aide mais de coopération au développement. Celle-ci met l'accent sur l'approche partenariale appliquée pour lutter contre la pauvreté et résoudre les problèmes de développement. La coopération vise à combattre la pauvreté dans le monde et à surmonter les entraves au développement aux niveaux local, régional et mondial. Loin de se limiter à la > *coopération bilatérale* avec les pays partenaires, elle contribue également à concevoir les règles et les conventions internationales de manière à les rendre propices au développement. Contrairement à > *l'aide humanitaire*, qui est une aide d'urgence fournie en cas de guerre ou de catastrophe, la coopération au développement vise des changements durables et structurels.

Coopération bilatérale au développement

La coopération bilatérale consiste à appuyer les efforts d'un pays pour surmonter sa pauvreté et ses problèmes de développement. Ses partenaires sont les autorités nationales régionales ou locales, ainsi que des institutions de la > *société civile* et de l'économie privée. La coopération bilatérale ne se limite pas à la réalisation de projets spécifiques

(> *soutien sous forme de projets*). Elle met en effet en œuvre des programmes entiers visant à initier des changements structurels, afin d'améliorer durablement les conditions de vie de la population pauvre (> *aide sous forme de programmes*). Elle s'attache par exemple à faire le lien entre l'amélioration des services de santé dans une commune et la réforme du système national de la santé.

Coopération multilatérale

La résolution de problèmes internationaux passe par la concertation entre les pays. > *L'ONU*, les institutions financières internationales de même que divers fonds mondiaux s'attaquent ainsi aux problématiques du développement économique et social. Environ un tiers de > *l'aide publique au développement* passe par ces institutions. Parmi elles, on compte le groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement et leurs fonds spécifiques, les organisations et les programmes de l'ONU, de même que des fonds mondiaux, également alimentés par des fondations et des entreprises privées.

Par leur taille et leur poids dans la coopération internationale, les organisations multilatérales sont à même d'aider les gouvernements à mettre en œuvre des projets de réforme et des programmes d'envergure. Elles influent avant tout sur les objectifs de développement et les accords internationaux, de même que sur leur application.

La Suisse alloue environ 40 % de son effort de développement en faveur des pays du Sud à la coopération multilatérale. Siégeant au sein des organes dirigeants des organisations de l'ONU et des institutions financières internationales, elle participe en outre à l'élaboration de la politique internationale de développement.

Corruption

La corruption désigne en général l'abus de pouvoir à des fins privées. Principale cause du manque de capacités de nombreux Etats, elle ne gangrène pas seulement le secteur public, mais complique souvent les relations commerciales et sociales au quotidien. Les gens sont parfois obligés d'y avoir recours pour bénéficier de prestations publiques, comme l'éducation et les soins de santé.

La lutte contre la corruption exige des efforts constants, aussi bien dans les programmes de la > *coopération au développement* qu'en politique et dans la vie de tous les jours. L'expérience a montré que l'adoption de lois rigoureuses et de règles claires pour régir l'attribution de mandats peut certes endiguer la corruption, mais pas l'éradiquer complètement. Une telle législation permet néanmoins de prendre conscience des injustices.



Années
1970

Des améliorations dans l'agriculture et la sylviculture, la promotion de la santé, l'adduction d'eau, des projets de formation, la construction de routes et la promotion de l'artisanat font partie de l'approche intégrée de la coopération suisse.

Culture et développement

Les valeurs et les références culturelles stimulent le développement d'un pays. La > *coopération au développement* tend dès lors à considérer la culture comme une de ses tâches transversales. Il s'agit avant tout de promouvoir la compréhension par delà les frontières culturelles et de mener à bien des tâches communes. La prise en compte de la diversité culturelle compte parmi les conditions fondamentales d'un développement durable.

DDC

La Direction du développement et de la coopération (DDC) coordonne la coopération au développement, la coopération avec les pays de l'Est et l'aide humanitaire de la Confédération. La DDC est rattachée au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et compte quelque 1500 collaborateurs et collaboratrices en Suisse et à l'étranger. Voici ses quatre principaux champs d'action :

- La coopération régionale se concentre sur les > *pays prioritaires* de la DDC et sur certains pays et régions en conflit, où elle soutient les habitants, les organisations et la société dans leurs efforts pour vaincre la pauvreté et surmonter les problèmes de développement.
- La coopération globale permet à la Suisse de participer au financement des organisations de > *l'ONU* et des > *banques internationales de développement* et de siéger au sein de leurs organes dirigeants. Elle influe sur le débat mondial et contribue par ailleurs à relever des défis internationaux (changement climatique, > *migrations*, > *sécurité alimentaire* et rareté de l'eau).
- L'aide humanitaire et le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) sauvent des vies et atténuent les souffrances en déployant aide d'urgence et mesures de prévention après des catastrophes naturelles et dans les régions en conflit. L'aide humanitaire participe aussi à la reconstruction et défend les intérêts des victimes de crises et de conflits.

- La coopération avec les pays de l'Est soutient les processus de réforme dans les Balkans occidentaux et dans divers pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI). En collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (> *SECO*), elle met en œuvre la > *contribution à l'élargissement* destinée aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

Décentralisation

Dans nombre de > *pays en développement*, le pouvoir politique et le développement économique se concentrent dans un nombre restreint de grandes villes, tandis que les régions rurales ne profitent guère du progrès. Les systèmes très centralisés ne font qu'accentuer cet état de fait. Or un développement déséquilibré a aussi ses conséquences : exode rural, expansion des bidonvilles et fort taux de chômage.

La délégation de compétences (pouvoir de décision) et le transfert de ressources (moyens financiers) du gouvernement central aux autorités régionales et locales peuvent atténuer le déséquilibre. La décentralisation vise à impliquer les communes et les régions dans les décisions politiques et à leur donner les moyens d'améliorer certains services locaux (> *formation*, > *santé*, eau, etc.). Il importe aussi de renforcer les autorités locales, afin de leur permettre de concevoir et de réaliser des projets en accord avec la population.

Collaborant avec des autorités et des institutions locales, la Suisse soutient des processus de décentralisation dans les Balkans occidentaux, en Afrique, en Amérique latine et en Asie. En sa qualité d'Etat fédéral largement décentralisé, elle jouit d'une vaste expérience et d'une grande crédibilité dans ce domaine.

Déclaration de Paris

Adoptée en 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement présente des moyens pour améliorer la coordination et la répartition des tâches entre les donateurs et accroître la responsabilité des bénéficiaires de l'aide publique. Elle formule cinq objectifs :

- Il importe de renforcer la responsabilité des pays partenaires (> *ownership*).
- Les donateurs ne doivent pas mettre sur pied des structures parallèles, mais réaliser les programmes en collaboration avec les institutions des pays partenaires et mieux les aligner sur leurs objectifs.
- Les donateurs doivent mieux harmoniser leurs programmes et leurs procédures.
- Les activités de développement doivent être axées sur les résultats et non pas uniquement sur les prestations fournies.
- Les pays donateurs et les pays partenaires doivent rendre compte conjointement à l'opinion publique de leurs activités au service du développement.

La Déclaration de Paris a intensifié les efforts de coordination entre les donateurs et exerce également une influence sur la coopération suisse au développement.

Développement rural

Le fossé entre riches et pauvres qui sépare ville et campagnes dans nombre de pays engendre l'exode rural et l'expansion des bidonvilles autour des centres urbains. Les programmes de développement rural visent à ralentir l'émigration des populations rurales pauvres vers les agglomérations en améliorant les conditions de vie dans les campagnes. Ils s'attachent par exemple à promouvoir la petite paysannerie, à améliorer la commercialisation des produits locaux, à assurer l'éducation et à mettre sur pied des services de santé. La Suisse possède une solide expérience dans ce domaine et sa coopération accorde une grande place à ces programmes.

Dialogue politique

La coopération au développement n'a des chances de succès que si elle s'inscrit dans un cadre propice. Celui-ci comprend stabilité politique, capacité économique, justice sociale, > *participation* sociale et > *durabilité* écologique. Pour conférer efficacité et envergure aux changements initiés, les pays donateurs entretiennent un dialogue permanent avec les autorités des pays partenaires. Ce dialogue vise à sensibiliser les responsables politiques aux différents problèmes et les amener à opter pour des solutions durables. Des réformes structurelles s'imposent parfois si l'on veut que l'Etat puisse assumer efficacement son rôle dans la > *lutte contre la pauvreté*. Dans les pays partenaires de la Suisse, le dialogue politique constitue la tâche prioritaire des > *bureaux de coopération*.



Années

La coopération reconnaît de plus en plus l'importance des femmes pour le développement et en tient compte. (Au Lesotho, deux femmes actionnent une pompe manuelle.)

1980

Droits de l'homme

Adoptée le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme sert de base à plus de 60 traités internationaux et régionaux. Sont considérés comme droits de l'homme, les droits dont jouit tout individu du fait de sa condition d'être humain, quels que soient la couleur de sa peau, sa nationalité, ses convictions politiques et religieuses, son statut social, son sexe ou son âge. Ces droits sont inaliénables. C'est dire qu'un Etat ne peut les refuser à un individu ou l'en priver, et que celui-ci ne peut y renoncer, que ce soit de son plein gré ou sous la contrainte. Ces droits caractérisent la valeur et la dignité de la personne humaine. La coopération au développement se fonde, elle aussi, sur les droits de l'homme. (De plus amples informations sur les droits de l'homme figurent dans l'ABC des droits de l'homme, à commander à l'adresse publikationen@eda.admin.ch).

Durabilité

Un développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Telle est la définition formulée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland). Les programmes de la > *coopération au développement* sont durables lorsqu'ils soutiennent la population indigène dans ses efforts pour surmonter la pauvreté et que les acteurs locaux sont en mesure de poursuivre le développement initié même lorsque ce soutien prend fin. Les interventions relevant de la politique de développement n'ont de sens que lorsqu'elles remplissent les critères de la durabilité.

Efficacité et évaluation de l'efficacité

Pour évaluer la coopération au développement, il ne faut pas considérer uniquement ses activités, mais aussi son impact. Depuis quelques années, la coopération s'intéresse ainsi de près à l'efficacité de ses investissements. L'appréciation des résultats d'un programme ou d'un projet intervient à trois niveaux :

- résultats immédiats (output)
- effets obtenus (outcome)
- impact (du projet ou du programme)

L'évaluation des effets constitue une gageure méthodologique, car il n'est pas facile de mesurer l'impact de processus sociaux. De plus, il n'est pas toujours possible d'affirmer avec certitude qu'un changement est à mettre sur le compte du soutien fourni, car la coopération au développement s'inscrit dans un contexte dynamique qui compte de nombreux acteurs et une foule de facteurs d'influence. Il est malgré tout possible de démontrer l'efficacité de la coopération, par exemple dans les domaines de la > *formation*, de la > *santé*, de l'eau et de la > *sécurité alimentaire*.

La Suisse axe ses activités en faveur du développement sur les résultats et sur l'efficacité. En préparant leurs projets et leurs programmes, la > *DDC* et le > *SECO* définissent toujours les objectifs poursuivis, les critères d'évaluation et le suivi à assurer en cours de route, afin de vérifier la réalisation des objectifs. La DDC et le SECO rendent régulièrement compte de leurs activités dans un rapport d'efficacité.

Empowerment (autonomisation)

L'empowerment vise à surmonter la pauvreté en renforçant les groupes défavorisés de la population. Traduit littéralement, le verbe anglais « to empower » signifie donner le pouvoir ou l'autorité, ou encore habiliter. En > *coopération au développement*, l'empowerment consiste à donner les moyens aux personnes défavorisées d'améliorer et de déterminer elles-mêmes leurs conditions de vie. La pauvreté est toujours l'ex-

pression d'une impuissance et d'un manque de perspectives au plan social, économique et politique. Il s'agit d'y mettre fin, pour que les gens puissent formuler leurs besoins, envisager des solutions appropriées et infléchir la politique locale et nationale de > *lutte contre la pauvreté*.

Financement du développement

Le financement du développement provient d'un grand nombre de sources différentes : outre l'aide publique des pays industrialisés, elles comprennent les ressources des > *banques de développement*, de > *l'ONU* et des > *organisations non gouvernementales*. La conférence des Nations Unies qui s'est réunie à Monterrey (Mexique) en 2002 a marqué un tournant dans ce domaine : le consensus de Monterrey exige des pays industrialisés qu'ils consacrent au moins 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement, afin de réaliser les > *Objectifs du Millénaire* pour le développement. Le cadre régissant la circulation des biens entre pays industrialisés et pays en développement doit également être défini de manière à favoriser le développement (> *commerce équitable*).

Formation

La formation ouvre des perspectives d'avenir. S'il est au bénéfice d'une formation, un individu trouvera plus facilement un travail rémunéré et sera mieux à même de prendre son destin en mains. Sans formation, il risque de rester prisonnier de la pauvreté. La formation occupe dès lors une grande place dans > *la coopération au développement*. La Suisse facilite en particulier l'accès des jeunes filles, des femmes et des minorités ethniques à la formation scolaire de base et encourage la mise en place de formations professionnelles pratiques. L'enseignement est axé sur les besoins locaux et dispensé en langues locales. Dans l'ensemble, la coopération obtient de bons résultats dans ce domaine : l'analphabétisme est en recul dans le monde entier, tandis que le taux de sco-

larisation augmente. Et le nombre de jeunes filles et de jeunes femmes privées de formation diminue sans cesse.

Genre / égalité hommes-femmes

Le genre se réfère au rôle social d'une personne par opposition à son sexe (défini par les seules caractéristiques biologiques). Il est déterminé par les rôles, les ressources, les droits et les obligations qu'une société attribue aux femmes et aux hommes. Alors qu'elles assument d'importantes responsabilités en tant que mères chargées de nourrir et de soigner la famille, les femmes sont souvent défavorisées. Une grande partie de leur travail est en effet non payée. Cela réduit leur potentiel de développement social et entrave l'égalité des chances. Une stratégie de développement durable doit s'attacher à éliminer les désavantages sexospécifiques, pour qu'hommes et femmes participent équitablement au processus de développement (égalité hommes-femmes).

L'intégration (mainstreaming) des relations hommes-femmes consiste à promouvoir l'égalité des femmes à tous les niveaux de la société, par exemple dans les secteurs de la formation et de la santé, dans l'économie et le développement rural.

Gouvernance

La notion de gouvernance, ou de bonne gestion des affaires publiques, part de l'idée qu'en l'absence de sécurité du droit, d'un Etat de droit et de responsabilité gouvernementale, la coopération au développement ne peut déboucher que sur des résultats insatisfaisants. Cette notion s'applique aussi bien au fonctionnement d'un Etat ou d'une autorité politique (gouvernance politique) qu'à l'économie privée (gouvernance économique). Elle implique en fait des processus de décision dans divers secteurs de la société et à divers niveaux de responsabilité.

Les prémisses fondamentales d'une bonne gouvernance sont la transparence des décisions, de même que la fiabilité et l'efficacité avec laquelle

elles sont appliquées, tant dans l'économie qu'en politique. Seules des institutions indépendantes, une justice impartiale et une > *société civile* forte peuvent en assurer la surveillance. La promotion d'une bonne gestion des affaires publiques à tous les niveaux (Etat central, autorités régionales et locales) est au cœur de la coopération au développement. La gouvernance est un thème transversal de la coopération suisse, qui s'attache en particulier à renforcer les administrations communales, la décentralisation des structures politiques et l'indépendance des autorités judiciaires.



Années

Les femmes jouent un rôle décisif dans la promotion de l'hygiène et de la santé.
(Campagne de promotion de la santé en Inde.)

1980

Indicateur du développement humain

L'indicateur du développement humain (IDH) mesure la qualité de vie et le niveau de vie dans un pays. Elaboré en 1990 par le Programme des Nations Unies pour le développement (> *PNUD*), cet instrument tient compte de trois facteurs : espérance de vie, > *formation* et revenu.

Incluant des paramètres sociaux, l'IDH en dit plus long sur le niveau de développement d'un pays que le revenu par habitant. La coopération suisse se concentre sur les > *pays en développement* accusant un IDH particulièrement faible. Dans le classement de 2009, qui comprend 182 Etats, plusieurs pays partenaires de la Suisse occupent les derniers rangs : Tchad (175), Burkina Faso (177), Mali (178) et Niger (182). En 2010, la Suisse s'est placée au 13^e rang, alors que la Norvège arrivait en tête.

Institutions de Bretton Woods

En 1944, les ministres des Finances des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale se sont réunis à Bretton Woods (Etats-Unis), où ils ont tracé les grandes lignes de la reconstruction et des politiques économique et financière de l'après-guerre. Pour en assurer la mise en œuvre, deux organismes ont vu le jour : la Banque mondiale, ou Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et le Fonds monétaire international (FMI). Depuis, le champ d'activité de ces institutions a évolué et elles comptent aujourd'hui parmi les principaux acteurs de la coopération et du > *financement du développement*. La Banque mondiale accorde aux > *pays en développement* des crédits à long terme à des conditions préférentielles, tandis que le FMI aide à stabiliser les économies nationales par ses contributions financières. Ce dernier concentre ses activités sur les pays émergents et en développement. En 2010, on a toutefois également fait appel à lui pour surmonter la crise de l'endettement en Grèce et en Irlande.

L

Lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est la tâche primordiale de la > *politique de développement* et de la coopération au développement. En effet, plus d'un milliard de personnes vivent aujourd'hui avec moins d'un dollar par jour. La pauvreté n'est toutefois pas seulement un problème matériel, elle est aussi synonyme d'exclusion de la vie politique et culturelle.

Garantir les droits économiques, politiques et culturels constitue dès lors l'une des conditions préalables pour vaincre la pauvreté. Ces vingt dernières années, des progrès remarquables ont été faits dans ce sens : dans nombre de pays asiatiques par exemple, des modes de culture efficaces et une croissance économique rapide ont amélioré la > *sécurité alimentaire* et considérablement réduit la part de la population pauvre.

En adoptant les > Objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté internationale a pour la première fois fait front commun contre la pauvreté en décidant de la réduire de moitié d'ici en 2015. Or une lutte durable contre la pauvreté doit intégrer les groupes défavorisés dans le circuit économique et accroître leur pouvoir d'achat, et cette intégration passe surtout par des investissements dans la > *santé* et la > *formation*, de même que dans les infrastructures de base.

M

Microfinance

La microfinance est un terme générique qui désigne les prestations financières spécialement destinées aux pauvres : très petits crédits, comptes épargne, assurances, transferts d'argent, etc. Le plus connu de ces instruments est le microcrédit, qui offre des moyens de financement à des personnes que les banques traditionnelles n'acceptent pas parmi leur clientèle, faute de garanties suffisantes. Un microcrédit permet par exemple à une famille de louer du terrain, d'acheter des semences ou de créer une petite entreprise. La microfinance constitue ainsi une stratégie de la > *lutte contre la pauvreté*. Elle est à la fois peu coûteuse et conforme aux règles du marché, et son usage est largement

répandu en Asie et en Amérique latine. Grâce aux nouvelles technologies (tel le transfert de fonds par téléphone mobile), la microfinance est désormais en mesure d'offrir des prestations peu coûteuses même dans les campagnes. Dans nombre de pays partenaires, la coopération suisse appuie les institutions de la microfinance par ses conseils et un financement initial.

Migrations

Les migrations désignent les grands déplacements d'êtres humains. Ces dernières années, les écarts salariaux à l'échelle mondiale, l'explosion démographique des pays pauvres, l'intégration des marchés du travail et une demande mondiale insatiable de main-d'œuvre bon marché ont renforcé les flux migratoires, aussi bien entre les pays en développement que des pays en développement vers les pays industrialisés. S'ils sont à l'origine de problèmes, ces flux représentent aussi une chance pour le développement. Les sommes que les migrants transfèrent vers leur pays, appelées aussi > *versements des migrants*, équivalent désormais à plus du double de l'aide publique au développement. Face à cette situation, la politique de développement se doit de prendre des mesures légales et sociales afin d'exploiter le potentiel des migrations au profit du développement des pays d'origine et d'atténuer leurs effets néfastes (telle la perte de main-d'œuvre qualifiée).

Mondialisation

La mondialisation désigne la multiplication de liens d'interdépendance à l'échelle mondiale et dans divers domaines : politique, économie, culture, environnement, communication, etc. Elle a été accélérée par la chute drastique des coûts de transport et de communication et la suppression des barrières qui entravaient la circulation internationale de biens, de services, de capitaux, de savoir et, dans une moindre mesure, des personnes. La mondialisation engendre sur les pays émergents et

en développement toutes sortes d'effets qui varient d'un pays à l'autre. Si elle permet aux pays riches en ressources et tournés vers l'exportation de trouver de nouveaux débouchés et de gagner en poids politique, elle tend, en raison de l'importation de produits de masse peu coûteux, à exclure du marché les pays offrant des produits moins concurrentiels et à les priver ainsi de leur influence. La mondialisation et les risques mondiaux (changement climatique, rareté des ressources, etc.) influent en particulier sur les perspectives de développement des pays pauvres.

Dans sa > *politique de développement*, la Suisse s'active pour promouvoir notamment une mondialisation propice au développement. Cet effort consiste à intensifier la coopération et à renforcer la position des pays du Sud dans la négociation de règles et de normes internationales.



Années

1990

Le Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio en 1992, a redéfini le cadre général : on ne peut résoudre séparément problèmes environnementaux et problèmes sociaux : le développement doit être durable.

(A Jamkhed, en Inde, c'est l'énergie solaire qui chauffe l'eau.)

N

Ne pas nuire

Ce principe (do no harm en anglais) sous-tend une planification des mesures d'aide axée sur une bonne gestion des conflits. On y a dès lors surtout recours dans les régions en conflit. Mis au point par l'économiste américaine Mary B. Anderson, il s'est imposé dans la coopération suisse au développement.

Ce principe suppose que les projets de développement et l'aide fournie peuvent produire des effets indésirables. Si l'on n'y prend pas garde, une intervention peut causer des dommages, en renforçant par exemple une partie belliqueuse. Pour éviter des conséquences néfastes, il importe dès lors d'examiner le contexte et ses acteurs avant de distribuer du matériel ou de lancer des projets de développement. Dans un conflit violent, certains intervenants tendent à envenimer le différend entre les belligérants, alors que d'autres préservent ce qui les rapproche. L'aide extérieure doit veiller à renforcer en toute connaissance de cause la position des seconds, particulièrement précaire en cas de guerre.

O

Objectifs du Millénaire pour le développement

Pour réduire la pauvreté extrême de moitié d'ici à 2015, la communauté internationale s'est fixé pour la première fois des objectifs communs. La Déclaration du Millénaire, adoptée dans le cadre de > l'ONU le 18 septembre 2000, couvre quatre domaines :

- paix, sécurité et désarmement
- développement et élimination de la pauvreté
- protection de notre environnement commune
- droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance.

Les huit objectifs de développement reprennent les décisions des conférences mondiales qui se sont réunies dans les années 1990 et valent aussi bien pour les pays en développement que pour les pays industrialisés.

1. Pauvreté : réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

2. Education scolaire : donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires (> *formation*).
3. Egalité : promouvoir l'égalité des sexes, en particulier dans les enseignements primaire et secondaire (> *genre*).
4. Mortalité infantile : réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.
5. Mortalité maternelle : réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.
6. Maladies transmissibles : combattre efficacement la propagation du sida, des infections VIH, du paludisme et d'autres grandes maladies (> *santé*).
7. Environnement : améliorer l'accès à l'eau potable et endiguer l'expansion des taudis dans les villes; utiliser davantage les énergies renouvelables au service des pauvres.
8. Partenariat : instaurer un partenariat mondial entre pays industrialisés et en développement pour favoriser le développement.

L'ONU et la Banque mondiale rendent compte chaque année de la réalisation de ces objectifs. On observe par exemple des écarts importants entre les diverses régions pauvres : les pays très peuplés, telles la Chine et l'Inde, ont réalisé de grands progrès, tandis que l'Afrique subsaharienne peine à se rapprocher du but.

OCDE

Fondée en 1961, l'Organisation de coopération et de développement économiques compte 34 Etats membres, tous considérés comme développés et tous adeptes de la démocratie et de l'économie de marché. Le Comité d'aide au développement (> *CAD*) définit des critères de qualité contraignants, diffuse des informations sur les meilleures pratiques de la coopération et vérifie régulièrement le respect de ses normes dans le cadre d'examens par les pairs. La Suisse suit également ses recommandations en matière de politique de développement.

ONG / organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales (ONG) mènent leurs activités indépendamment de toute autorité étatique et ne poursuivent en général aucun but lucratif. Elles réalisent des projets locaux et organisent des campagnes pour sensibiliser le public et l'aider à se forger une opinion. Elles occupent dès lors une place de choix dans la > *coopération au développement* et exercent une grande influence sur la > *société civile*. Leur financement provient de dons, de la vente de prestations et de contributions de l'Etat. A l'instar de la Suisse, les pays donateurs accordent souvent un appui financier à des programmes d'ONG spécialisées dans certains domaines.



ONU

L'Organisation des Nations Unies réunit 192 Etats. Ses principales tâches sont les suivantes : maintenir la paix dans le monde, faire respecter le droit international public, préserver les droits de l'Homme et promouvoir la collaboration internationale. Consacrant environ 70 % de toutes ses dépenses au développement, l'ONU compte aussi toute une série d'organisations qui sont à l'œuvre dans ce domaine, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (> *PNUD*). L'Assemblée générale des Nations Unies donne parfois d'importantes impulsions au développement. En 2000, elle a par exemple adopté la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les 189 chefs d'Etat et de gouvernement présents ont défini des objectifs internationaux (> *Objectifs du Millénaire pour le développement*).

La Suisse est membre à part entière de l'ONU depuis 2002. Grâce à la présence de la Commission économique pour l'Europe et de diverses institutions onusiennes, Genève est le principal siège de l'ONU en Europe.

Partenariat public-privé

La fiabilité des institutions, la formation, la recherche et le développement sont les fondements d'une économie dynamique. Le secteur privé jouant un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et la maîtrise des problèmes de développement, les partenariats public-privé (PPP) ont gagné en importance. Ces partenariats visent à consolider aussi bien les marchés locaux que les services publics. La capacité d'innovation de l'économie privée permet de faire des progrès durables dans la > *lutte contre la pauvreté*.

La Suisse a conclu des partenariats public-privé surtout dans les secteurs où les entreprises suisses possèdent un savoir-faire spécifique, en matière de médicaments efficaces, de technologies respectueuses de l'environnement et peu coûteuses ou de systèmes sûrs d'adduction d'eau.

Participation

Dans la coopération au développement, la participation signifie que les groupes cibles prennent activement part à la conception, à la réalisation et au pilotage des projets et des programmes. Elle combat la mentalité d'assisté et diminue la dépendance. Elle augmente la > *durabilité* d'un projet, favorise l'instauration d'échanges ouverts et multiplie les approches démocratiques au sein de la > *société civile*.

Pays émergents

Les pays émergents sont des pays en voie d'industrialisation, qui ne font cependant pas encore partie du club des pays riches industrialisés. Parfois aussi qualifiés de « nouvellement industrialisés », ils se distinguent principalement des > *pays en développement* par leur degré d'industrialisation et leur potentiel économique. Le développement social y est souvent moins avancé que le développement économique. Véritables puissances économiques, les pays émergents déterminent le développement de régions entières. Les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) modifient ainsi les rapports de pouvoir en politique internationale. Très peuplés et suivant une croissance rapide, les pays émergents jouent un rôle crucial dans la politique climatique internationale et dans la résolution de problèmes mondiaux. Ils revendiquent aussi une meilleure représentation au sein des institutions multilatérales. L'avenir verra l'avènement d'un ordre mondial multipolaire, marqué par une redistribution du pouvoir et de la prospérité. De plus, les ressources se faisant plus rares, la concurrence ira croissant sur les marchés mondiaux.

Pays en développement

Expression générique utilisée dans le langage courant pour désigner les pays dits pauvres. Comme critère de classement, > *l'ONU* utilise > *l'indicateur du développement humain* (HDI), qui ne se fonde pas seu-

lement sur le revenu par habitant, mais aussi sur le niveau de formation et l'espérance de vie de la population. Nombre de pays en développement souffrent d'une pauvreté généralisée (> *lutte contre la pauvreté*), d'un chômage élevé et d'un accès limité à la formation et aux prestations des services de santé.

Pays pivots

On appelle ainsi les pays qui revêtent une grande importance économique et politique dans leur région. Entretenant de bons échanges économiques avec d'autres, ils jouent un rôle crucial dans l'intégration régionale. Toute une série de pays pivots, conscients de leurs poids, interviennent de plus en plus activement dans les relations politiques et économiques internationales. Fortement peuplés, ces pays sont par ailleurs appelés à exercer une fonction décisive dans la résolution de problèmes mondiaux tels que le changement climatique, la > *sécurité alimentaire* et la rareté de l'eau. Outre la Chine, l'Inde et le Brésil, on considère également comme pays pivots des Etats de taille moyenne, comme l'Indonésie, le Pakistan, la Thaïlande, l'Egypte, le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Mexique et la Turquie.

Pays prioritaires

La coopération suisse au développement se concentre sur certains pays partenaires, appelés pays prioritaires. Dans ces pays, elle se focalise sur un nombre restreint de domaines thématiques (eau, > *formation professionnelle*, promotion des PME, > *santé*, p. ex.). La réalisation des programmes dans un pays prioritaire incombe au > *bureau de coopération*, qui mène le dialogue avec le pays partenaire et d'autres donateurs.

C'est le Parlement qui désigne les pays prioritaires dans le message sur le crédit-cadre correspondant. Voici les principaux critères de sélection : besoins identifiés (pauvreté, tendance aux crises), aspects de la bonne gouvernance, plus-value de la contribution suisse, chances de

succès de la coopération. Parmi les pays prioritaires actuels, on trouve nombre de pays pauvres montagneux et sans littoral, présentant des conditions naturelles similaires à celles de la Suisse, comme le Népal, pays où la coopération suisse au développement a fait ses premiers pas.

PNUD

Fondé en 1965, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est sis à New York et c'est l'un des acteurs de premier plan de la > *coopération multilatérale*. Il exerce dès lors une grande influence sur la politique internationale de développement. Présent dans le monde entier, il joue un rôle clé dans la > *lutte contre la pauvreté* et la réalisation des > *Objectifs du Millénaire pour le développement*. Le PNUD mène des activités dans presque tous les domaines de la coopération et son réseau de collaborateurs couvre le monde entier. Son financement est assuré par des contributions volontaires des Etats membres de l'ONU. La Suisse compte parmi ses dix principaux bailleurs de fonds et revêt aussi une importance particulière pour le PNUD, car son siège européen se trouve à Genève.



Depuis

En adoptant la Déclaration du Millénaire en l'an 2000, la communauté internationale s'est notamment engagée à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015.

2000

Politique de développement

La politique de développement d'un Etat englobe toutes les mesures politiques, économiques et sociales destinées à améliorer durablement les conditions de vie dans les pays en développement et les > *pays en transition*. Ce domaine est toutefois loin d'être fermé, car il dépend aussi des politiques agricole et commerciale, par exemple. Harmoniser les diverses politiques ayant un impact sur le développement pour en faire un tout cohérent (> *cohérence*) représente d'ailleurs l'un des grands défis de la politique de développement.

En Suisse, la politique de développement obéit à des dispositions légales, adoptées par le Parlement. La principale de ces bases légales est la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Dans les messages concernant les crédits-cadres, le Parlement définit tous les quatre à cinq ans le contenu de cette politique, de même que ses priorités thématiques et géographiques.

Politique étrangère

La politique étrangère définit les relations qu'un Etat entretient avec les autres Etats et les organisations internationales. Elle englobe divers domaines de l'activité politique, tels que le commerce, l'environnement, la sécurité, le développement et la culture. Elle défend aussi les intérêts d'un pays à l'étranger. Orientée vers l'avenir, elle œuvre pour la résolution de problèmes mondiaux, comme la faim, le changement climatique, les > *migrations*, la rareté des ressources, etc. Dans son article 54, la Constitution fédérale décrit les objectifs de la politique étrangère de la Suisse comme suit : « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles. »

Prévention des conflits > *promotion de la paix*

Promotion de l'autonomie

La promotion de l'autonomie compte parmi les principes fondamentaux de la coopération suisse au développement. Celle-ci soutient les Etats, les sociétés et les individus dans leurs efforts pour surmonter la pauvreté et les problèmes de développement. A cet effet, elle vise à améliorer leur accès aux connaissances, à la technologie et aux ressources. Les institutions et les organisations au bénéfice d'un appui sont appelées à assumer autant que possible leurs responsabilités et à se prendre elles-mêmes en mains. Parmi des exemples d'autonomisation, citons l'introduction de méthodes de cultures améliorées ou l'accès à des services financiers pour les pauvres.

Promotion de la démocratie

La participation politique compte parmi les > *droits de l'homme*. La promotion de la démocratie revêt une grande importance dans la coopération, car les pays ne suivent un développement durable que lorsque leurs citoyens et citoyennes, à tous les niveaux, participent pleinement aux décisions politiques et assument ainsi leur part de responsabilité. La Suisse s'attache notamment à promouvoir la démocratie au niveau communal en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Et cette promotion occupe également une grande place dans la coopération suisse avec les pays de l'Est qui entend aider les anciens pays communistes à mettre en place des institutions et des processus démocratiques.

Promotion de la paix

Il n'y a pas de développement sans paix, ni de paix sans développement. La promotion de la paix crée ou consolide le cadre nécessaire à une > *coopération* durable au développement. Elle englobe des mesures aussi bien militaires que civiles (maintien et consolidation de la paix). La promotion civile de la paix comprend par exemple l'appui à des élections transparentes, le renforcement des > *droits de l'homme*, de même que la mise en place d'une police de proximité et d'autorités judiciaires indépendantes. Elle passe aussi par des négociations. On distingue deux niveaux d'intervention :

- Au niveau du gouvernement où elle consiste à mener le dialogue avec des représentants du pouvoir politique et de l'économie.
- Au niveau d'initiatives émanant de la > *société civile* (églises, ONG, économie privée, etc.).

La promotion de la paix est un instrument important de la politique étrangère de la Suisse et de sa politique de développement. Pays neutre dépourvu de passé colonial, la Suisse jouit dans ce domaine d'une grande crédibilité.

Pro-poor growth

L'approche préconisant une croissance à large spectre (pro-poor growth) vise non seulement à instaurer une croissance économique suffisante, mais aussi à s'assurer que les couches pauvres de la population en bénéficient équitablement. Les pays en développement peuvent mettre en place une telle croissance en augmentant par exemple les salaires minimaux, en appliquant une politique fiscale équitable et en investissant dans la > *santé* et la > *formation*.

Protection du climat

Les sécheresses et les inondations dues au changement climatique pouvant considérablement aggraver la pauvreté, la protection du climat est désormais une tâche prioritaire de la > *coopération au développement*. On recourt ici avant tout à deux stratégies :

- Les mesures d'adaptation (irrigation des cultures, construction de digues protectrices, mise au point de semences résistant à la sécheresse, etc.) permettent aux pays de surmonter les conséquences inévitables du changement climatique.
- Les mesures d'atténuation visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, afin de lutter contre les causes du changement climatique. Elles comprennent par exemple une reforestation ciblée ou des procédés économes en énergie et en ressources pour produire des matériaux de construction. De telles mesures s'imposent surtout dans les pays émergents à croissance rapide, où les émissions de gaz à effet de serre dénotent une forte hausse.

Le transfert de savoir-faire et de techniques de protection du climat peut de plus servir de moteur à un développement durable. Dans les pays en développement, on accorde aussi plus de poids à l'innovation et à la coopération scientifique et technologique.



Depuis
D'ici à 2015, tous les enfants devraient pouvoir
achever un cycle complet d'études primaires.
2000

Santé

L'accès à des soins de santé primaires fiables constitue l'une des conditions préalables du développement humain. Aussi la promotion de la santé occupe-t-elle une place prépondérante dans les > *Objectifs du Millénaire pour le développement*. Outre les soins médicaux, la santé comprend aussi les éléments suivants : alimentation saine, accès à de l'eau propre, planning familial, prévention, campagnes de vaccination, etc. La garantie des soins primaires passe par une formation scolaire minimale et la diffusion d'informations sur le système de santé, en particulier à l'attention des jeunes filles. Le développement des soins primaires dépend donc des activités menées dans les secteurs > *genre* et > *formation*.

La santé étant l'un des principaux sujets de préoccupation de la coopération suisse, celle-ci s'efforce d'améliorer l'accès des populations pauvres et défavorisées aux soins médicaux de base, de même qu'à réformer les systèmes de santé publique afin d'accroître leur efficacité et leur adéquation. Le recul général de la mortalité infantile, l'allongement de l'espérance de vie et l'abaissement des taux de contamination par des maladies graves témoignent des succès de la promotion de la santé dans les pays en développement.

SECO

Rattaché au Département fédéral de l'économie (DFE), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est un acteur important de la coopération suisse au développement. Le domaine Coopération et développement économiques du SECO met en œuvre les mesures économiques et politiques en faveur des > *pays en développement* et des > *pays en transition*. Il favorise un développement économique qui bénéficie également aux populations défavorisées (> *pro-poor growth*). Au titre de ses priorités thématiques, il s'attache à promouvoir des conditions économiques stables, à diversifier les échanges, à encourager le commerce équitable et à améliorer l'infrastructure de base. Le SECO accorde une attention

particulière aux questions touchant à l'énergie, à l'environnement et au climat (> *protection du climat*), ainsi qu'à la > *gouvernance* économique.

Sécurité alimentaire

Malgré l'expansion continue des surfaces agricoles, le nombre d'êtres humains souffrant de sous-alimentation a dépassé la barre du milliard en 2009. D'où la nécessité d'améliorer d'urgence la sécurité alimentaire. Celle-ci est garantie lorsque tous disposent d'une nourriture suffisante, saine et nutritive. La quantité des denrées alimentaires disponibles n'est toutefois pas seule en cause, car il importe aussi de les rendre abordables.

La Suisse contribue depuis des années à lutter contre la faim. A ce titre, elle met l'accent sur des programmes destinés à promouvoir la production et la commercialisation de produits agricoles. Elle investit en outre dans la recherche agricole appliquée et permet aux petits paysans de disposer de semences de bonne qualité et résistant à la sécheresse.

Société civile

Dans la coopération au développement, on distingue trois grandes catégories d'acteurs (qui se recoupent parfois) :

- les institutions publiques
- le secteur économique (économie privée)
- les organismes de la société civile

La société civile englobe les > *ONG* (organisations non gouvernementales) et d'autres associations sans but lucratif qui représentent les intérêts des citoyennes et des citoyens, comme les associations de consommateurs, les syndicats, les défenseurs des droits humains, les mouvements populaires, les médias non étatiques et les organisations de protection de l'environnement. La coopération au développement met l'accent sur le renforcement de la société civile, car ces organisations encouragent

les individus à prendre des initiatives et à consentir des efforts pour venir à bout de la pauvreté et des problèmes de développement.

Les origines de l'expression « société civile » remontent aux mouvements dissidents d'Europe de l'Est. En s'organisant eux-mêmes, les dissidents ont voulu élargir la marge de manœuvre laissée par l'Etat totalitaire et obtenir ainsi une plus grande liberté pour la société. Après 1989, l'expression est devenue courante en politique internationale.



Depuis

L'eau potable est l'un des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Ces cinq dernières années, l'aide suisse a fourni à 370 000 personnes un accès à de l'eau potable.

2000

Tiers monde

Encore fréquemment utilisée, l'expression « tiers monde » est un synonyme peu précis et vieilli de *> pays en développement*. A l'origine, elle regroupait les Etats qu'il n'était pas possible, durant la Guerre froide, de classer ni du côté de l'Occident capitaliste (premier monde), ni du côté de l'Est communiste (deuxième monde). Par la suite, sa signification a évolué pour devenir synonyme de pays en développement.

Le concept générique « tiers monde » a été utilisé pour désigner des pays aussi différents que l'Inde, le Nigéria et le Honduras. Il donne l'illusion d'une unité qui n'existe pas. En *> coopération au développement*, on part aujourd'hui de l'idée que chaque pays est confronté à des problèmes qui lui sont propres et qui ont des origines spécifiques, de sorte qu'une approche différenciée s'impose. Selon le contexte, différentes solutions peuvent s'avérer judicieuses, qui tiennent compte des matières premières et des ressources disponibles, de même que du potentiel de l'Etat. Selon la perception qui prévaut aujourd'hui, les pays de notre planète forment « un seul monde » avec des interdépendances variables entre pays pauvres, émergents et prospères.

Transferts de fonds des migrants

Les transferts de fonds des migrants (remittances en anglais) sont les montants que les travailleurs migrants transfèrent vers leurs pays pour assurer la subsistance des membres de leur famille, de proches et d'amis restés sur place. Le total de ces montants équivaut aujourd'hui à plus du double de l'aide publique mondiale au développement. Consciente de leur importance, la coopération cherche des moyens pour réduire les frais de transfert et mettre davantage ces sommes d'argent au service du développement.

D'autres termes et expressions propres à la coopération au développement sont expliqués dans le glossaire en ligne de la Direction du développement et de la coopération (DDC) : <http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Glossaire>

Impressum

Editeur

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
3003 Berne
www.eda.admin.ch

Graphisme

Chancellerie fédérale / Peter Auchli

Photos

Toutes les photos proviennent des archives de la DDC

Impression

Werner Druck AG, Basel

Commandes

Information DFAE
Tél. : +41 (0)31 322 31 53
E-mail : publikationen@eda.admin.ch

Contact spécialisé

Direction du développement et de la coopération (DDC)
Tél. : +41 (0)31 322 34 75
E-mail : info@deza.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand, en italien et en anglais.

Berne, 2011